



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190722-CONS-AG-19-053  
-DE  
Date de télétransmission : 29/07/2019  
Date de réception préfecture : 29/07/2019

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Conseil du 22 juillet 2019*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Election de Monsieur Pierre SAVELLI au poste de 7<sup>ème</sup> vice-Président de la Communauté d'agglomération de Bastia**

L'An Deux Mille dix-neuf, le 22 juillet à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 16 juillet 2019.

**PRESENTS :** Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique CARRIER, Thérèse LORENZI, Céline SIMONI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Etienne PERFETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Guy ARMANET	à	Henri POYET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Emma MUSSIER	à	Jean-Noël VALERY
Lucien NATALI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Jean-Michel SAVELLI	à	Michel ROSSI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Catherine MEZZANA, Julien MORGANTI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Election de M. Pierre SAVELLI au poste de 7<sup>ème</sup> vice-Président de la Communauté d'agglomération de Bastia**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les articles L.5211-10, L.2122-7 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-301-001 du 28 octobre 2013 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu la délibération du Conseil en date du 6 juin 2018 portant remplacement de Monsieur Michel CASTELLANI, conseiller communautaire démissionnaire, et installation de Monsieur Pierre SAVELLI en qualité de conseiller communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour et amendé en séance ;

Vu la délibération du Conseil de ce jour décidant qu'en application de l'article L.2122-10 du CGCT, le nouveau vice-Président élu ce jour occupera le 7<sup>ème</sup> rang dans l'ordre du tableau ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président ;

Considérant que Monsieur Pierre SAVELLI est candidat ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT, « l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue » ;

**ELIT**

*Non-participations : MM. Riolacci, Tatti, Zuccarelli, Mme Vesperini*

Monsieur Pierre SAVELLI en qualité de 7<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération de Bastia, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, avec 28 voix (Votants : 31 – Pierre Savelli : 28 – Blancs : 3)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**